



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3955

Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC association La Xavière pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 537 200 euros relatif à une opération d'extension et de sécurisation au bénéfice de l'école primaire la Xavière située 252, route de Vienne à Lyon 8e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3955 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 80 % PAR L'OGEC ASSOCIATION LA XAVIERE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 537 200 EUROS RELATIF A UNE OPERATION D'EXTENSION ET DE SECURISATION AU BENEFICE DE L'ECOLE PRIMAIRE LA XAVIERE SITUEE 252, ROUTE DE VIENNE A LYON 8E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 27 septembre 2017, le chef d'établissement, le directeur général du centre scolaire et le président de l'OGEC association la Xavière du Centre scolaire la Xavière, sise 252, route de Vienne à Lyon 8^e, ont sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 80 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 3 537 200,00 € à contracter auprès du Crédit Coopératif.

Cet emprunt est destiné à financer une opération d'extension et de sécurisation au bénéfice de l'école primaire la Xavière située 252, route de Vienne à Lyon 8^e. Cela permettra d'accueillir les classes de CE2, CM1 et CM2 et d'isoler les espaces dédiés aux écoliers de ceux dédiés aux lycéens.

L'OGEC association la Xavière a autorisé le Président de l'OGEC à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil d'administration du 29 septembre 2016.

L'OGEC association la Xavière bénéficie à ce jour de 1 670 112,02 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu l'article L 2252-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 29 septembre 2016 de l'OGEC association la Xavière ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à l'OGEC association la Xavière pour le remboursement à hauteur de 80 % d'un emprunt d'un montant total de 3 537 200,00 € à contracter auprès du Crédit Coopératif. Cet emprunt est destiné à financer une opération d'extension et de sécurisation au bénéfice de l'école primaire la Xavière située 252, route de Vienne à Lyon 8^e.

2. Les caractéristiques de ces prêts consentis par le Crédit Coopératif sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	CLASSIQUE
Montant :	3 537 200 euros
Date limite de mobilisation :	29/11/2018
Taux de la phase de mobilisation :	Euribor 3 mois + 0,50%
Durée de la phase d'amortissement :	20 ANS
Taux de la phase d'amortissement :	Taux fixe de 0,93%
Périodicité des échéances :	Mensuelle
Profil d'amortissement :	Progressif

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par l'OGEC Association la Xavière auprès du Crédit Coopératif. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens du Centre scolaire la Xavière, propriétés de l'Association Lyonnaise pour le Développement de l'Enseignement Catholique (ALDEC). Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de l'ALDEC.

7. L'OGEC association la Xavière s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM